

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 01/02/2019
Reçu en préfecture le 01/02/2019
Affiché le 
ID : 065-246500573-20190129-2019_6-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 janvier 2019

N° 2019-6

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	43
	Dont 8 procurations
Votes pour :	43
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	23 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (35) : VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, MUR Raymond, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, TOUCOUERE Laurent, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : SERMET André, BAHEU Benoît

Titulaires absents non représentés (21) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, MUR François, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, ROBIN Isabelle, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge

Procurations (8) :
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
DELCASSO Maryse à MUR Raymond
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
ESTRADE Pierre à BECH Jean-Pierre
ANGLADE Jean-Louis à GAILHARD Christophe
RICARD Louis à RIVIERE Alain
PENE Roland à BAZERQUE Albert
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Monsieur Alain RIVIERE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil communautaire le plan d'action 2019 du Pays d'art et d'histoire qui poursuit son programme d'animation, de valorisation du patrimoine et de communication, avec :

- **Des actions Intercommunales** : mise en réseau des acteurs culturels ; projet de valorisation des églises ; ouverture des édifices religieux ; projet E.Tourisme ; rotation des expositions itinérantes...

OBJET : PAH – Actions 2019

- **Des actions Communales :** projets de village ; animations autour des édifices UNESCO : Aragnouet et Jézeau ; partenariat Parc National des Pyrénées
- **Des actions public jeune :** projets d'école Aure-Louron ; célébration des 80 ans de la Retirada (accueil d'une exposition du Mémorial de Rivesaltes, exposition participative avec les établissements scolaires sur la Retirada, escape Game) ; résidence de territoire ; partenariat lycée de Lannemezan ; partenariat AIREL (ateliers public jeune, jeux de piste en famille...)
- **Des actions public individuel (habitants et touristes) :** programmes d'animations + JEP, JPP...
- **Des visites groupes :** prospection groupes
- **Communication / Numérique :** brochures visites guidées et animations ; alimentation site Internet, S.I.T. (HPTE) et réseaux sociaux...
- **Pilotage et Administration :** accueil d'un service civique (de février à septembre) ; accompagnement et journées pour les guides-conférenciers ; renouvellement de la convention PAH entre CCAL / Etat / Région / Département (préparation en vue de la signature en 2020) ; demandes de subventions (Etat, Région, Département, Parc National...) ; lien entre les collectivités et les structures institutionnelles (CD65, Région, CAO A...)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver les actions 2019 ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE-LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU